



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2021-117

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87 / Service Ingénierie des Territoires

87-2021-09-29-00007 - Arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond (5 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires 87

87-2021-09-29-00007

Arrêté portant réglementation de la circulation
des véhicules transportant du bois rond



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

Arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment les articles R 433-9 à R433-16 ;
Vu le décret 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-8 et L141-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2010, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond ;
Vu les délibérations du conseil général de la Haute-Vienne en date du 12 novembre 2012 et du 8 juillet 2013 ;
Vu la délibération du conseil municipal de Châlus en date du 26 février 2014 ;
Vu la délibération du conseil municipal de Cussac en date du 29 octobre 2013 ;
Vu la délibération du conseil municipal de la Chapelle Montbrandeix en date du 24 septembre 2013,
Vu les avis du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Vu les avis des maires des communes concernées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1er : Dans le cadre de l'expérimentation du régime dérogatoire pour le transport de bois ronds, le réseau dérogatoire défini à l'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2010 et cité dans l'annexe 1 est étendu et complété par les itinéraires définis dans les annexes 2-1 et 2-2 au présent arrêté.

Article 2 : Les limitations de vitesse s'appliquant aux transports de bois ronds sur les itinéraires définis dans l'annexe du présent arrêté sont fixées comme suit :
– 70 km/h sur le réseau dérogatoire permanent,
– 50 km/h sur le réseau dérogatoire temporaire, objet du présent arrêté.

Article 3 : Cet arrêté ne vise que les réseaux ouverts à la circulation publique tels que les routes départementales et voies communales.

Le Pastel
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217
87032 Limoges cedex 1
ddt@haute-vienne.gouv.fr

- Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 : L'arrêté du 27 août 2021 relatif à l'extension du réseau dérogatoire expérimental de transport de bois rond est abrogé.
- Article 6 : Le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne ;
Le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Vienne ;
La présidente du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ;
Le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le 29 SEP. 2021

Le Préfet

..... Pour le préfet,
le sous-préfet, secrétaire général,


Jérôme DECOURS

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

1 – Itinéraires dérogatoires permanents :

- RN 520 : de la RN 21 à l'autoroute A20
- RN 145
- RD 979 : de la RD 941 (Limoges) à la RD 940 (Eymoutiers)
- RD 940 : de la RD 979 (Eymoutiers) à la limite de la Corrèze
- RD 941 : entre « Vallégeas » (commune de Sauviat-sur-Vige) et la limite de la Creuse
- RD901 : de Châlus à la RD699
- RD699 : de la RD901 à la RD22
- RD22 : de la RD699 à « les trois cerisiers »

ANNEXE 2-1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires d'octobre 2021 :

Itinéraires de tracardement	Gestionnaires	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieu-dit	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommandations
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	603467.22157051	6507485.3231805	SOUFFRANGEAS	87120	EYMOUTIERS		
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	603469.81192063	6507483.3967257	SOUFFRANGEAS	87120	EYMOUTIERS		
D840 (87), D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	607723.95401136	6530065.7147118	Neuvialle	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT AUBUSSON	624994.67633586	6522708.6263144		23340	GENTIOUX-PIGEROLLES		attention: passage étroit dans le lieu-dit 'Palier' Prendre en compte la circulation difficile et la déviation du bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	605386.61523816	6514369.9385375	Bouchefarn	87120	NEDDE		Prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	597823.05762189	6508776.798544	Le Cheyroux	87120	DOMPS		Prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D3 (19)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE SUSSAC (87)	597818.29183367	6508790.4133389	Le Cheyroux	87120	DOMPS		
D840 (87), D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	600589.69642155	6526778.9650288	Mont laron	87460	SAINT-JULIEN-LE-PETIT		Prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	600903.84996243	6531853.9273546	BOIS SOLEIL	23400	SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carrée et de la chaussée de l'étang. Vitesse limitée à 30km/h	Prendre en compte la circulation difficile et les déviations du bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'AURIAT (23) UTT BOURGANEUF	593759.64758203	6528823.4800002	LE MOUTREIX	23400	AURIAT		
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'AURIAT (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-MOREIL (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	596246.67678509	6529011.2094581	LE MOUTREIX	23400	AURIAT		Prendre en compte la déviation difficile et les déviations dans le bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi de chaque mois.
D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BUJALEUF (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	596198.74628875	6523712.2860199	Breix	87460	BUJALEUF		Prendre en compte la circulation difficile et les déviations du bourg le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D840 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	604225.38874025	6510430.1416093	Râthe	87120	EYMOUTIERS		Prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D840 (87), D879 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	607491.89556384	6527817.1141148	BRUDIEUX	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		Prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois. Prolongation maximale d'un mois jusqu'au 20/09/2021.
D879 (87)	COMMUNE DE SAINT-PAUL (87)	578118.24252816	6514653.7648572	Le Moulin de la Briderie	87260	SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE		

ANNEXE 2-2 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires d'octobre 2021 :

Itinéraires de rattachement	Gestionnaires	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieu-dit	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommandations
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-MOÏRES (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	601283.13109718	6529811.1419468	Près enclâches	23400	SAINT-MOÏRES	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible (Tour Carrée et chaussée de l'étang). Vitesse limitée à 30km/h	Prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi matin de chaque mois.
D940 (87), D919 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE FAUX-MAZURAS (23) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	604629.21239779	6634976.2485851		23400	FAUX-MAZURAS	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carrée et de la chaussée de l'étang. Vitesse limitée à 30km/h	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carrée et de la chaussée de l'étang. Vitesse limitée à 30km/h Prendre en compte la circulation difficile et les déviations dans le bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-BREGERE (23) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	606008.73955987	6559880.5123227		23400	SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carrée et de la chaussée de l'étang. Vitesse limitée à 30km/h	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carrée et de la chaussée de l'étang. Vitesse limitée à 30km/h Prendre en compte la circulation difficile et les déviations dans le bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi de chaque mois.
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	596732.5795574	6505439.1493831	ROMANET	87130	SUSSAC	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de l'étang. Vitesse limitée à 30 km/h	
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	596882.50700837	6505625.2778888	ROMANET	87130	SUSSAC		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	587488.74180183	6505716.6746347	ROMANET	87130	SUSSAC		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	587214.26136796	6505885.7417602	ROMANET	87130	SUSSAC		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	587778.06202826	6505933.5909467	ROMANET	87130	SUSSAC		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	587268.48944587	6505936.7808925	ROMANET	87130	SUSSAC		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	587447.12748882	6506016.52959366	ROMANET	87130	SUSSAC		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23)	605341.50812834	6529803.7514637	L'AGE	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		
D941 (87)	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT COMMUNE DE CHESSAUX (87) COMMUNE DE CHESSAUX (87) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT (87) COMMUNE DE VIAM (19) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) CIRB TULLE	619061.2656983	6501753.3393472		19170	PEROLS-SUR-VEZÈRE		Prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi de chaque mois.
D919 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87)	583765.81994216	6514625.3894325	Bois de tronche	87130	NEUVIC-ENTIER		